

Notes aux collectifs

Le 12 mai 2006 après-midi se sont tenus 3 CTP successifs concernant :

- La réorg de Paris 19 Cdis
- Le transfert d'activité de la distribution du journal Le Monde à Médiapost
- La réorg de la maintenance industrielle

Réorganisation de Paris 19 Cdis

La CFDT s'est pleinement investi dans cette réorganisation de Paris 19 : nous l'avons suivi de A jusqu'à Z et même parfois avons mené la bagarre avec la CGT !

Isolé, coupé de notre électorat potentiel, notre objectif premier était de revenir dans le jeu syndical : objectif atteint. Nous pouvons aujourd'hui nous exprimer, nous faire entendre sans interférence ni hurlement de toute sorte, tout en gardant et affichant notre identité CFDT. Ce qui permettra de nouer à nouveau des contacts avec les salariés sans que ceux-ci tremblent de peur de se faire remarquer. C'est dire l'ambiance au départ : particulier quand même !

Il faut dire également que le conflit et les négos sur Paris 19 se déroulaient dans le même temps que la bagarre sur le CPE. Le positionnement ferme de la Confédération sur ce dossier nous a également facilité les choses.

Notre deuxième objectif était que le scénario dit de Paris 17 soit choisi par les salariés malgré l'hostilité de Sud (1^{ère} organisation) puis de le faire évoluer. Le bilan est plus mitigé en raison d'une mobilisation insuffisante et d'une patronne campant sur ses positions : voir la déclaration au CTP jointe en annexe.

Bilan de la réorg

- Quartier découpé en 3 tournées fonctionnant sur le principe de Paris 17 : 2 gardant le samedi/2 et l'autre (partie 21) travaillant toutes les semaines du mardi au samedi.
- Prise de service : 6h10 pour les titulaires de la partie 21 et les rouleurs affectés sur ce régime (scénario de départ : 6h00) et 6h30 pour les autres brigades.
- RTT : maintien des 4 jours jusqu'en 2007 puis à partir de 2008, perte d'un jour par an. Cette mesure s'applique à l'ensemble du personnel présent et à venir jusqu'en 2010.

Mesures indemnitaires

- La réorg bénéficie de la labellisation nationale
- Partie 21 : indemnité de 500 euros versée à tout agent intégrant ce régime de travail qu'il soit titulaire ou rouleur et à condition de rester 1 an sur ce régime de travail.
- 4 RC payés à tout facteur titulaire qui perdrait son quartier et deviendrait rouleur à l'issue de la vente générale.
- 1 RC payé à tout agent présent dans le centre au 19 juin 2006 quelle que soit sa fonction (demandé en CTP et accordé lors du CHS-CT local).

Ces 2 dernières mesures sont cumulatives. Au CTP, l'ensemble des syndicats ont voté contre.

Réorg de la maintenance industrielle

Il s'agit d'un changement dans l'organisation de l'équipe de maintenance. Ces techniciens situés à La Villette s'occupent de la maintenance des équipements NEC et du matériel informatique des CPC et Cdis.

L'objectif pour la Direction est de couvrir une plage horaire plus grande en lien avec les besoins des centres. Ces changements sont réalisés avec l'accord des agents. Toutefois une mesure indemnitaire de 150 euros a été attribuée à tous (alors qu'ils ne demandaient même pas un centime !).

L'ensemble des syndicats se sont abstenus.

Transfert du journal Le Monde

Sur la DOTC de Paris Nord, cette activité est assurée par des agents travaillant soit en mixte, soit en spéciale après-midi, soit en calif particulièrement le samedi.

La distribution du monde est basculée sur Médiapost à compter de :

- 2006 pour le 8^{ème}, 9^{ème} et 19^{ème} arrondissements.
- 2007 pour le 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements.
- Pour le Louvre, le transfert interviendra sans doute après la réorganisation qui court jusqu'en 2007 inclus.

Pour mémoire, le 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements ont procédé au transfert d'activité.

Sur la DOTC Nord, 43 agents sont concernés dont 19 qui sont déjà ou vont être reclassés dans les semaines qui viennent.

Les mesures indemnitaires

- La réorg bénéficie de la labellisation nationale
- Les facteurs qui restent facteurs mais changent d'établissement toucheront 500 euros.
- Les facteurs qui changent d'horaires mais restent dans l'établissement toucheront 300 euros.
- Mise en place d'une commission de suivi : **faites nous remonter les problèmes locaux !**
- La liste des agents reclassés indiquant leur situation individuelle sera mise à jour et communiquée aux syndicats

La CFDT s'est abstenue sur ce transfert alors que les autres syndicats se prononçaient contre.

Les raisons du vote

La décision de transférer la distribution du Monde sur Médiapost est une décision qui vient de la Direction nationale et contre laquelle on n'a pas senti une mobilisation extraordinaire. A partir de là, 2 attitudes possibles :

- Soit on vote contre au risque de perdre tôt ou tard cette activité comme le laissent entendre certaines rumeurs de plus en plus précises (portage à domicile ou bien parution du Monde le matin comme les autres quotidiens nationaux). Et dans ce cas, la brigade mixte aurait disparu purement et simplement avec le trafic mais sans passer par la case indemnité.
- Soit on anticipe et organise le transfert ce qui permet aux agents de bénéficier de mesures de reclassement qui sont loin d'être négligeables. Même si, et nous en sommes conscients puisque c'est la CFDT qui s'est battue pour imposer la brigade mixte à des patrons et des syndicats qui au départ n'en voulaient pas, il est particulièrement pénible de devoir changer à nouveau de rythme de travail.

Pour tout contact : **Philippe
Edgar**

**06 71 57 13 25
01 48 28 20 92**

Sylvie

06 71 57 13 01